



Union Européenne
Fonds Européen de
Développement Régional

Baneton-Garmino Architectes s.r.l. © Serge Blison

INTER & BOIS

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, ÉDITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN INTERREG EUROWOOD IV

N° **05**

JUILLET 10

- REQUALIFICATION DURABLE
- ACOUSTIQUE ET OSSATURE BOIS
- CONSTRUIRE AVEC DU CHÊNE
- PERSPECTIVES DE FILIÈRE
- JOURNÉE DE VISITE DE MAISONS EN BOIS
- CHÂÎNE DE CONTRÔLE PEFC
- VOYAGE D'ÉTUDE EN FINLANDE

AGENDA

28 & 29.08

FÊTE DU BOIS ET DE L'HABITAT DURABLE

Venez découvrir - ou redécouvrir - l'exposition "Parcours Bois" à la Fête du bois et de l'habitat durable les 28 et 29 août prochains à Urcel, et assistez à la conférence "Construction bois et performance énergétique: entre innovation et tradition, restons attentifs".

POUR EN SAVOIR PLUS: www.urcel.info/fete-du-bois-et-de-l-habitat

03 & 04.09

SALON DU BOIS

Le Salon du bois de Crèvecœur-le-Grand, dans l'Oise, réunira plus de 40 exposants autour du bois dans la construction, l'ameublement et l'énergie. Un événement Nord Picardie Bois ouvert à un large public, à la fois particuliers et professionnels.

PROGRAMME ET RENSEIGNEMENTS: www.bois-et-vous.com

10 > 12.09

9^e ÉDITION DE PASSIVEHOUSE

Du 10 au 12 septembre prochain, la Plate-forme Maison Passive et son pendant flamand, Passiefhuis-Platform, organiseront la 9^e édition de PassiveHouse. En Belgique, PassiveHouse est le salon de référence pour tous les architectes, entrepreneurs, entreprises de bâtiment, installateurs, fournisseurs, fabricants, bureaux d'étude et organisations publiques du secteur de la construction et de la rénovation passive et basse énergie. En 2009, cet événement avait accueilli 105 exposants et 4500 visiteurs.

POUR EN SAVOIR PLUS: www.maisonpassive.be/?-passive-house-2010

01 & 02.10

VISITES CIBLÉES BOIS

Le PEFC Nord-Picardie et l'ACCF organisent les 01 et 02 octobre, en partenariat avec l'asbl Bois & Habitat, des journées de visite dans le Nord-Pas-de-Calais à destination des entrepreneurs et des architectes. L'occasion d'y découvrir une quinzaine de réalisations en bois, dont certaines recensées dans le carnet du Prix d'architecture 2009.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Aurore Leblanc / a.leblanc@bois-habitat.com (Wallonie) et Guillemette Junod / pefc.nordpicardie@wanadoo.fr (Nord-Pas-de-Calais et Picardie)

15 & 16.10

DÉCOUVERTE DES ECO-MATERIAUX

Dans le cadre du projet européen Bâti D², le Cluster éco-construction de Namur propose aux professionnels de Wallonie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie de découvrir, au travers de deux journées de visites, des éco-matériaux innovants et leur mise en œuvre sur différents sites.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Aurore Leblanc / a.leblanc@bois-habitat.com (Wallonie) et Hélène Broquet / helene.broquet@nord-picardie-bois.com (Nord-Pas-de-Calais et Picardie)

15 > 17.10

WEEK-END DU BOIS

Après une édition 2009 qui a réuni quelques 40.000 visiteurs autour de la forêt et du bois, la 6^e édition du Week-end du bois sera organisée conjointement en Wallonie et dans le Nord de la France. Le Week-end du bois permet aux professionnels de faire découvrir au public leurs activités de façon originale, au moyen de visites guidées, de promenades animées, de démonstrations, d'ateliers créatifs ou encore d'initiatives pédagogiques, ludiques et festives...

RENSEIGNEMENTS: Centre du Bois de Thiérache / Tél.: +33 [0]3 27 59 77 77 / www.bois-et-vous.com

COLOPHON

- > Editeur responsable / Etienne BERTRAND, Secrétaire général de Bois & Habitat asbl – 117, av. Gouverneur Bovesse - 5100 Namur
- > Crédits Photos / Serge ANTON, Serge BRISON, W. PRYCE, Roland ROQUINY, Atelier VIVARCHI, Hélène BROQUET (NPB), Rémy DELÉCLUSE (CNDB)
- > Rédaction / Hélène BROQUET, Rémy DELÉCLUSE (CNDB), Guillemette JUNOD et Marie-Pauline TACHON (PEFC), Admon WAJNBULUM (Bois & Habitat)
- > Design / Ab initio – www.abinitio.be

ÉDITO

La Commission a récemment présenté au Conseil et au Parlement européen une communication "sur une filière bois innovatrice et durable dans l'UE". Dans cette optique, le Comité économique et social recommande aux pouvoirs publics nationaux et territoriaux de reconnaître davantage le potentiel de la filière bois dans les domaines économique et environnemental, et accompagne cette recommandation d'une série de mesures précises qui renforcent et complètent celles que propose la Commission.

Cet infléchissement de la politique européenne a visiblement trouvé un écho en France où le Président Sarkozy, s'appuyant sur un rapport établi par M. Jean Puech, ancien ministre français de l'Agriculture puis de la Fonction publique, a récemment annoncé un train de mesures (dont un financement à hauteur de 100 millions d'euros) destiné à doper l'activité économique du secteur forêts-bois qualifié de "gigantesque source de croissance durable".

De son côté, le Gouvernement wallon, via notamment le plan Marshall 2.vert, a clairement affiché son ambition de positionner la Wallonie comme un fer de lance européen en matière de développement durable par l'encouragement, entre autres choses, de la construction durable.

Des initiatives qui ont soudainement mis en lumière la filière forêt-bois en même temps qu'elles actaient son potentiel économique, social et environnemental. De quoi mettre du baume au cœur d'un secteur qui a payé et paye encore un lourd tribut à la crise.

SOMMAIRE

Requalification durable	04
Acoustique et ossature bois	06
Construire avec du chêne	09
Perspectives de filière	10
Journée de visite de maisons en bois	11
Chaîne de contrôle PEFC	12
Voyage d'étude en Finlande	14
News	15

REQUALIFICATION DURABLE

CONCEPTION D'UN IMMEUBLE COLLECTIF À OSSATURE BOIS : UN PROJET LOCAL

La commune de Crézancy, qui compte 1100 habitants dans le sud de l'Aisne, est un village organisé en deux entités distinctes. Une forte volonté de réorganiser un espace "vide de ci-

toyenneté" et de recréer un centre bourg a donné naissance à un projet communal éco-construit, en continuité avec un environnement naturel marqué : "Le village de Crézancy est encaissé dans la vallée du Surmelin entre des coteaux boisés ou plantés de vignes. Les formes des coteaux, les lignes de plantations des vignes ainsi que l'ouverture de la vallée vers le nord et la structure architecturale du bâti ancien sont des éléments structurants du site qui ont déterminé

l'implantation de l'immeuble, son orientation, sa volumétrie et la texture des matériaux utilisés", explique Yannick Champain, architecte de l'Atelier Vivarchi.

Ainsi ce bureau d'architecture s'est-il employé au développement de ce projet de requalification qui vise à repenser un nouveau centre interdépendant de son environnement et de l'activité de ses habitants. Ce projet comprend la création d'un ensemble de bâtiments et d'infrastructures : une mairie, de même que des

commerces et des logements sociaux réalisés en ossature bois autour d'une place publique prenant la forme d'un U.

Dans une conception prenant en compte l'impact environnemental et social du bâti, le bois prend toute sa place en tant que matériau sain, écologique et durable. Il est donc utilisé pour la réalisation des 14 logements sociaux : sur la dalle haute en béton du rez-de-chaussée qui comprendra les commerces viendra se poser l'ossature bois des logements avec une isolation végétale en laine de lin. Les éléments porteurs des trois étages supérieurs sont en bois et l'enveloppe des façades et des planchers se compose d'un bardage en mélèze et en aulne, d'enduits en plâtre chaux et d'un parement freine-vapeur par panneaux de bois. Le travail en ossature bois, léger et modulaire, a d'une part laissé une certaine liberté dans la conception et a permis, d'autre part, des compléments d'isolation et des complexes de murs plus performants thermiquement. Un ensemble de techniques qui a permis au maître d'ouvrage, le foyer Rémois, de déposer un dossier Prebat auprès de l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la région Picardie, avec des aides





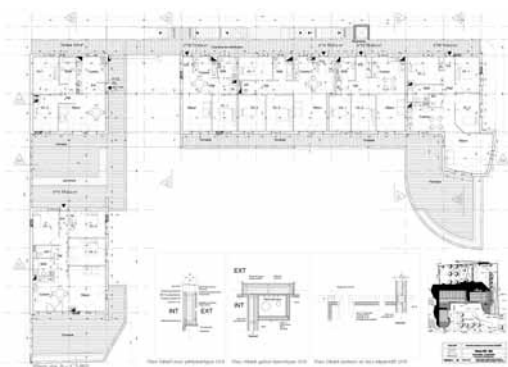
financières liées à la performance thermique et à l'utilisation du bois.

Pour Yannick Champain, formé à la conception bioclimatique et à l'architecture organique, le bois est un matériau de qualité mais dont la provenance doit être raisonnée, tout comme l'ensemble des techniques choisies doit être local: "De manière générale, nous essayons de valoriser les filières dites courtes tant sur le choix des matériaux que sur les entreprises qui vont travailler sur le chantier. Pour ce projet, nous faisons appel à un producteur d'isolation végétale en laine de lin local, produite en Picardie (Natur'lin), et pour la maçonnerie des parpaings de pierre ponce produits dans le Pas-de-Calais. Dans notre appel d'offre, nous avons préconisé certains fournisseurs français pour le bardage et l'entreprise a proposé du mélèze, mais nous ne nous sommes pas arrêtés pour le moment sur sa provenance. En ce qui concerne l'aulne, nous travaillons généralement en approvisionnement régional. C'est un souhait fort de pouvoir utiliser des essences présentes sur le territoire."

Afin de satisfaire aux exigences en matière de protection incendie et d'acoustique (spécifiques aux labels Qualitel et Habitat et Environnement), l'Atelier Vivarchi a étudié, en lien avec les bureaux d'études Tecbois (chargé du pré-dimensionnement de la structure) et TWI (Turchet Wilfried ingénierie), une cinquantaine de détails permettant d'apprécier la composi-

tion des murs et des planchers et les jonctions des éléments de structure: "Nos interlocuteurs, tels que les bureaux de contrôle, ne sont pas encore prêts à ce type de techniques."

En conclusion, un projet important pour le pays du sud de l'Aisne engagé dans une démarche ambitieuse de développement économique du territoire et une forte dynamique de réseau. •



RENSEIGNEMENTS

Atelier VIVARCHI, Yannick Champain
www.vivarchi.com, contact@vivarchi.com
 Tél.: +33 [0]3 23 72 37 31

ACOUSTIQUE ET OSSATURE BOIS

LE BOIS MANQUE DE MASSE MAIS PAS D'ATOUTS



Les avantages de la construction bois sont désormais bien connus : délais d'exécution réduits au maximum, construction sèche, matériau sain et durable, capacité du bois à stocker durablement le CO₂, etc. En revanche, l'isolation acoustique de ce type de bâtiment s'avère bien souvent plus problématique que pour la construction en maçonnerie traditionnelle

du fait que le bois est un matériau léger.

L'acoustique est une discipline particulièrement complexe qui ne saurait être renseignée de manière exhaustive dans l'espace qui nous est imparti.

Pour résumer, les difficultés relatives à l'isolation acoustique dans le contexte d'une construction à ossature bois concernent essentiellement les trois volets suivants :

- l'isolation de façade (l'enveloppe extérieure);
- l'isolation aux bruits aériens (les cloisons intérieures ou mitoyennes);
- l'isolation aux bruits de chocs (les planchers).

Enveloppe extérieure

En ce qui concerne l'enveloppe extérieure, la faiblesse de l'isolation acoustique est principalement le fait des ouvertures (portes et fenêtres); l'indice d'isolement global est donc déterminé par la performance des menuiseries. On veillera en outre à soigner l'étanchéité à l'air entre le châssis ouvrant et le dormant, et surtout la finition entre le châssis et l'ossature en bois. "C'est un axiome de la profession : là où l'air passe, le bruit passe. Que ce soit sous les portes, par l'absence de joints aux fenêtres ou par la paroi si elle n'est pas étanche... Un bon isolement acoustique suppose donc une excellente étanchéité à l'air, sachant qu'une fente de 30 cm de long sur 1 mm de large représente pas loin de 10 dB d'isolation acoustique perdue !", explique l'ingénieur acousticien Philippe Noël.

Le matériau constitutif de la façade entre également en ligne de compte pour une bonne isolation acoustique. S'il s'agit d'un parement de briques, on est presque dans le cas de figure d'un bâtiment traditionnel en maçonnerie avec suffisamment de masse pour garantir une acoustique satisfaisante. En revanche, dans le cas d'un bardage en bois apparent – comme on en voit de plus en plus – l'enveloppe extérieure manque de masse et s'avère dès lors acoustiquement poreuse. "La loi de la masse est un principe fondamental de l'acoustique appliquée aux bâtiments. En l'occurrence, le



Bureau d'architecture urbanistes associés BauA

principe est simple: plus c'est lourd, mieux ça isole." A cet égard, le bois, dont la masse volumique est environ quatre fois moindre que celle du béton (600 kg/m² pour du pin contre 2300 kg/m² pour du béton) et pas loin de 3,5 fois moins élevée que celle de la brique pleine (2000 kg/m²), part avec un handicap certain.

"Pour pallier cette faiblesse, il faut donc recréer de la masse, soit directement sur la structure soit par l'intérieur, en utilisant, par exemple, des parois doubles comme des plaques de plâtre ou des cloisons en briques désolidarisées et séparées par de l'air qu'on remplit de laine minérale afin d'absorber et de dissiper l'énergie. C'est ce qu'on appelle le principe masse-resort-masse (MRM)."

La toiture est un autre élément à prendre en considération dans le cadre d'une isolation acoustique de l'enveloppe extérieure. "On peut améliorer les performances acoustiques au niveau de la toiture en désolidarisant la couche de finition intérieure de la charpente. Cela représente un léger surcoût (2 à 3 %) par rapport à une construction à ossature bois classique puisqu'on se retrouve, de fait, avec une ossature supplémentaire." Le choix de la finition intérieure, le choix de l'isolant (éviter les isolants rigides) et la présence d'ouvertures (les fenêtres de toit, par exemple, constituent d'indéniables sources de nuisances acoustiques) sont d'autres paramètres qui entrent en ligne de compte.

Cloisons intérieures

Si on veut se prémunir contre les bruits aériens, il faut isoler les cloisons intérieures (qui manquent cruellement de masse) selon le principe MRM.

Dans une construction en bois comportant des cloisons intérieures "classiques", on peut atteindre un indice d'isolement proche de 40 dB sans mise en œuvre particulière (une cloison composée de blocs de plâtre de 10 cm présente un indice d'isolement aux bruits aériens de 38dB). Aller au-delà de cette valeur avec une cloison à ossature exigera plus d'efforts. En effet, une ossature simple avec un parement lambda et une isolation en laine minérale n'offre qu'un indice d'isolement aux bruits aériens de 33dB. En revanche, avec un parement double de 10 cm, on atteint 43 dB.

On identifie d'autres paramètres qui influencent l'isolement global d'une cloison intérieure, comme les transmissions latérales par les murs adjacents, la présence de portes ou l'existence de fuites. Or, dans le domaine de l'acoustique, c'est l'élément le plus faible qui détermine l'isolation de l'ensemble. Il est donc important, dans une démarche d'isolation acoustique, de traiter les éléments les plus faibles (souvent, les portes) avant de traiter les cloisons. >>



Bureau d'architecture
Waugh Thistleton © W. Pryce



Bureau d'architectes: Surleraux Jean-Pierre sprl © Roland Roquiny

Planchers

L'isolement aux bruits de chocs constitue assurément le problème le plus complexe à résoudre.

Pour les planchers, le fait d'utiliser un contre-lattage sous les gîtes et d'y fixer le faux plafond permet de s'approcher d'un système acoustique "masse-ressort-masse". Si on remplit le vide avec un matériau absorbant (laine minérale, cellulose...) et que l'on prévoit, pour la face supérieure du plancher, un panneau OSB et une chape flottante, l'isolement aux bruits aériens de l'élément peut atteindre une valeur de 50 dB.

Au cas où les gîtes restent apparents, l'isolation aux bruits aériens sera limitée (40 dB) puisqu'on ne peut atténuer le bruit qu'à la partie supérieure du plancher. Dans ce cas, la présence d'une chape flottante est indispensable. Le revêtement du plancher a également son importance. On a ainsi pu mesurer qu'un tapis apportait une isolation appréciable aux bruits

de choc et ce d'autant plus que la moquette est épaisse.

Ces préventions ne doivent toutefois pas empêcher les maîtres d'ouvrage de jeter leur dévolu sur une construction à ossature bois. "De fait, une bonne acoustique dans la construction bois est tout à fait possible et il existe de nombreuses solutions pour les divers problèmes susceptibles d'être rencontrés. Mais dans tous les cas, plus que les matériaux choisis, c'est le savoir-faire de l'architecte (ou de l'acousticien) et le soin apporté à la mise en œuvre qui détermineront le niveau de confort acoustique", conclut Philippe Noël. •



Florence Claus (Architecte),
Jean-Yves Dal (Ir Architecte)

RENSEIGNEMENTS

Service Ligne Bois - Bois & Habitat asbl
Tél. : +32 (0) 81/32.19.20
info@bois-habitat.com

CONSTRUIRE AVEC DU CHÊNE

VALORISATION D'UNE ESSENCE RÉGIONALE

Largement utilisé en menuiserie, le chêne est très peu présent dans la construction. A l'heure où on essaie de favoriser l'utilisation d'essences de bois de provenance locale, le chêne pourrait y trouver une place de choix.

Le Chêne est l'essence de bois largement majoritaire en Nord Picardie et en Champagne-Ardenne avec respectivement 30% et 50% de la surface régionale boisée, pour une production de 156 000 m³ et 233 300 m³ de grumes par an.

En Wallonie, le chêne arrive en deuxième position avec seulement 90.000 m³ de grumes par an.

Outre une grande durabilité pour le bois hors aubier, le chêne possède un bon module d'élasticité: 12.500 N/mm² contre 11.000 N/mm² pour l'épicéa. Cette performance permet de limiter les effets d'un poids propre de structure supérieur à celui d'une structure en résineux. Les études faites en 1999 pour le projet "Tour de la Terre" de l'architecte Nicolas Normier ont d'ailleurs démontré les excellentes capacités du chêne en structure.

Si la valorisation des bois de premier choix ne pose pas vraiment de problème, les bois de second choix sont, par contre, plus difficiles à commercialiser.

Les petits bois peuvent être transformés en carrelats pour les menuiseries intérieures et extérieures, en bois lamellé-collé pour les poutres structurelles, comme par exemple pour la charpente du manoir du TOURP dans la Manche.

L'imagination des concepteurs permet d'utiliser les petits bois en qualité brut de sciage, comme pour la résille de charpente du musée de plein air Weald & Dowland dans le sud de l'Angleterre. A Saint-Jean-de-Braye dans le Loiret, le plafond (1000 m²) de la halle de rencontre a été réalisé en lame de chêne brut de sciage: une autre manière d'utiliser les bois de second choix.

Enfin, bien sûr, le chêne peut s'utiliser en bardage, mais attention aux coulures de tanin! Une des solutions pour éviter ce désagrément est d'étuver les bois avant leur mise en œuvre, comme cela a été fait pour les façades menuisées de l'Ecole du bois de Bienne en Suisse.

Toutes ces possibilités ouvrent de bonnes perspectives pour la valorisation du chêne dans la construction. Il faut néanmoins se garder de remplacer une essence par une autre: chaque essence a ses caractéristiques, il convient donc d'en tirer les conséquences au moment du choix des techniques constructives de son projet. •



POUR EN SAVOIR +
r.delecluse@cndb.org



PERSPECTIVES DE FILIÈRE

RETOUR SUR LA 10^e SEMAINE DU BOIS



A l'occasion de la 10^e semaine du bois en Nord-Pas-de-Calais et Picardie (du 5 au 12 mai 2010), organisée par l'interprofession Nord Picardie Bois, les participants, parmi lesquels de nombreux professionnels, ont pu profiter d'un programme riche et varié à travers cinq journées thématiques. L'occasion de rassembler les propriétaires forestiers, les professionnels de la première et seconde transforma-

tion du bois autour de la même démarche : partager les expériences et mutualiser les bonnes pratiques.

Au programme : rencontres des acteurs de la filière forêt-bois sur le thème du regroupement d'entreprises et présentation d'expériences régionales réussies ; visites de forêts autour d'une gestion sylvicole optimale et dynamique et visites d'entreprises valorisant la transformation courte et locale d'essences de bois régionales ; mais également séances d'information sur la filière bois énergie picarde et sur l'approvisionnement dans des projets pilotes régionaux.

Parmi les participants et intervenants, des représentants et élus locaux en quête de solutions locales et durables, mais en majorité des professionnels du bois (exploitation et transformation) souhaitant mutualiser leurs moyens pour développer des outils communs et coopératifs. Ainsi furent cités en exemple des artisans regroupés autour de compétences complémentaires - menuiserie, agencement, charpente, platerie / isolation et couverture - pour proposer une offre globale, ou encore autour de ressources partagées - comme un centre de séchage commun ou un unique employé pour la fonction commerciale. Des procédés qui permettent non seulement une diminution des coûts, mais également le développement d'une meilleure traçabilité et d'une qualité de service professionnel accrue.

Alors qu'un contrat de filière bi-régional vient d'être signé par les deux régions, le bilan de cette 10^e semaine du bois est prometteur et atteste d'un renforcement de la structuration de la filière forêt-bois grâce à des acteurs engagés dans des démarches de regroupement et de coopération interprofessionnelles qui doivent servir d'exemple et de levier. •

POUR EN SAVOIR +

Consultez le compte-rendu de la 10^e semaine du bois sur le site www.bois-et-vous.fr

JOURNÉE DE VISITE DE MAISONS EN BOIS

LA CONSTRUCTION BOIS FAIT LE PLEIN DE VISITEURS

L'asbl Bois et Habitat a organisé, le 30 mai dernier, une journée de visite de maisons en bois et d'habitations passives et "basse énergie" en Wallonie et à Bruxelles.

Cet événement, qui en est à sa 12^e édition, constitue une occasion unique pour les particuliers et les professionnels du bâtiment de visiter les projets qui les intéressent parmi ceux recensés dans le "Carnet de visite" produit par Bois & Habitat.

On peut affirmer, sans risque de se tromper, que cet événement a contribué à faire découvrir l'architecture bois à un très large public.

Depuis l'année dernière, cette journée de visite a fait peau neuve: elle permet désormais de découvrir non seulement des constructions en bois mais également des habitations "basse énergie" et des maisons passives.

Un succès croissant

L'édition 2010 a connu un vif succès. Certains architectes évaluent le taux de fréquentation pour la journée à près de 250 personnes! Et sur base de certaines projections, on peut estimer que près de 6000 visiteurs ont sillonné les routes de Bruxelles et de Wallonie sur les traces de la construction bois.

Pour chaque bâtiment accessible au public, architectes et entrepreneurs étaient présents pour fournir les explications sur la conception et la réalisation des bâtiments et pour répondre à

toutes les questions des visiteurs.

Si l'on en croit les propriétaires et les architectes mobilisés lors de cette journée, la moitié des visiteurs était constituée de candidats bâtisseurs dont la future habitation était déjà en chantier ou n'allait pas tarder à l'être. Ces personnes venaient généralement se renseigner sur l'un ou l'autre point très précis.

L'autre moitié du public se partageait plus ou moins équitablement entre curieux venant se faire une idée de ce qu'est la construction bois ou une habitation passive, et des férus d'architecture.

Les propriétaires n'étaient pas, tant s'en faut, relégués au rang de simples spectateurs puisque les visiteurs étaient également fort intéressés par les aspects pratiques: qu'est-ce que c'est que de vivre dans ce type de bâtiment? Comment leur en est venue l'idée? Et quid des aspects budgétaires?

A noter que la part d'architectes participant à cette journée de visite en tant que visiteurs connaît une nette augmentation depuis 2008. De bon augure pour assurer la diffusion et la pérennisation de la construction bois et des habitations à basse consommation d'énergie. •

POUR PLUS D'INFORMATIONS

info@bois-habitat.com

CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC

LA TRAÇABILITÉ DES BOIS CERTIFIÉS

Une exigence croissante des marchés

Pour répondre aux nouvelles exigences des clients et trouver de nouveaux débouchés, les entreprises de transformation du bois doivent apporter des garanties concrètes quant à la gestion durable des forêts. La certification forestière PEFC apporte ces garanties.

Cette gestion responsable ne s'arrête pas à la forêt. Une fois le bois récolté, conformément aux règles de la certification PEFC, chaque entreprise relaye les efforts accomplis jusqu'au consommateur. Elle doit obtenir et apporter à ses clients la garantie que ses produits proviennent de forêts certifiées. Tel est l'objectif de la chaîne de contrôle PEFC.

La chaîne de contrôle peut être comparée à la chaîne du froid: afin de ne pas faire perdre au bois sa certification, toutes les entreprises qui le transforment doivent la mettre en place. Si un des maillons ne possède pas de chaîne de contrôle, la garantie de l'origine de la matière première n'est plus assurée.

Des méthodes de suivi qui s'adaptent au fonctionnement de l'entreprise

La démarche offre le choix d'utiliser plusieurs méthodes de suivi de la matière certifiée:

- soit la méthode de séparation physique: les bois certifiés sont séparés des bois non certifiés tout au long de la transformation.

LA MÉTHODE DE SÉPARATION PHYSIQUE



- Approvisionnement en bois certifiés
- Produits en bois certifiés
- Approvisionnement ou produits en bois non certifiés

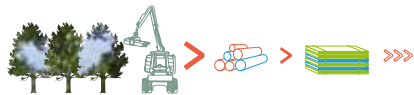
- soit les méthodes de pourcentage: les produits certifiés et non certifiés sont mélangés à une étape de la transformation, du stockage ou du transport sans moyen d'identification. L'entreprise commercialise des produits certifiés dans la même proportion que ses approvisionnements certifiés ou transforme son pourcentage de certification en une quantité à vendre 100% certifiée. Exemple: une entreprise a acheté 70% d'approvisionnement en PEFC sur le mois X et produit 100 m³ le mois X+1. Soit elle vendra 100m³ à 70%. Soit elle vendra 70 m³ à 100% certifié et 30 m³ non certifié.

A noter: l'utilisation du logo PEFC sur un produit en bois ou à base de bois ne peut se faire que s'il contient au moins 70% de bois certifié.



L'entreprise choisit la méthode qui correspond le mieux à ses besoins et à son fonctionnement.

LA MÉTHODE DE POURCENTAGE



- Approvisionnement en bois certifiés
- Produits en bois certifiés
- Approvisionnement ou produits en bois non certifiés

Un système qui se base sur les documents existants

Les entreprises certifiées doivent conserver pendant cinq ans tous les documents qui leur permettent de prouver les volumes certifiés achetés et revendus, notamment les factures d'achat et de vente. Celles-ci doivent mentionner le nom de l'entreprise, son numéro de chaîne de contrôle, la date, la quantité de produits achetés ou livrés, leurs caractères certifiés ou non et, si nécessaire, leur pourcentage de certification.

Les entreprises utilisant la méthode de séparation physique doivent en outre remplir un tableau récapitulatif des approvisionnements et des ventes, permettant de relier les achats

de bois certifiés à leur vente auprès des différents clients.

Les entreprises utilisant la méthode de pourcentage doivent, pour leur part, remplir un tableau leur permettant de définir leur pourcentage d'approvisionnement mensuel en bois certifié et de calculer les quantités de bois certifiés vendables chaque mois. Ces tableaux peuvent être fournis par PEFC Nord Picardie et PEFC Champagne-Ardenne.

Les preuves de la certification de l'entreprise

En tant qu'entreprise, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage, vous êtes ou serez amené à vérifier la preuve de la certification de telle ou telle entreprise, et de tel ou tel produit. Vous trouverez, sur le site Internet de PEFC France, une base de données actualisée recensant toutes les entreprises certifiées en France. Vous pouvez également demander une copie de l'attestation de vérification de chaîne de contrôle de l'entreprise. Ce document n'est cependant pas suffisant pour prouver la certification d'un produit vendu par l'entreprise concernée. Le caractère certifié du produit doit être mentionné explicitement sur la facture de vente. •

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.pefc-france.org



Architecture: Windgardhs Arkitektkontor Ab, Gert Windgardh, A-konsultit Oy, Anders Adlecreutz, SAFA

VOYAGE D'ÉTUDE EN FINLANDE

POUR LES LAURÉATS DU PRIX D'ARCHITECTURE TRANSFRONTALIER 2009

Le prix d'architecture transfrontalier 2009 - mettant à l'honneur la construction en bois - a récompensé le bureau d'Architecture Crahay & Jamaigne dans la catégorie Maison individuelle et l'agence d'Architecture Morris et Renaud dans la catégorie Bâtiment public. C'est à ce titre que Guy Jamaigne et Charles Morris ont été invités à un voyage d'étude en Finlande qui s'est tenu du 26 au 31 mai dernier.

Après une journée de "pèlerinage" autour de l'œuvre d'Alvar Aalto à Jyväskylä et Saynatsalo, le voyage a été dédié à la construction bois avec, au programme, la visite de réalisations très variées comme le Hall Sibelius à Lahti, le centre de bien-être de Pukkila (une maison de retraite médicalisée ouverte sur la vie de la commune), le quartier "environnemental" de Vikki dans la banlieue d'Helsinki et trois opérations de logements collectifs dans le quartier de Vosaari.

La visite du Laboratoire de recherche forestière Metla à Läyliäinen fut aussi l'occasion de

découvrir les surprenantes mutations naturelles des résineux de la forêt finlandaise tels les *Piceas Abies Pendula* ou *Piceas abies aurea*.



Architecture: eppo Häkli, SAFA

Les lauréats se sont déclarés ravis de leur séjour et reconnaissent avoir fait le plein d'idées dans un pays qui reste sans conteste un modèle en matière de construction en bois. •



NEWS

01

FORMATION OSSATURE BOIS

Hout Info Bois propose 2 dates supplémentaires

Afin de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction, Hout Info Bois organise, dans le cadre du projet européen Regiowood, un cycle de formations pratiques adressées aux prescripteurs. Les participants ont ainsi la possibilité de monter, au gré d'une formation de 2 jours, une construction en ossature bois sous la supervision de formateurs chevronnés.

Dans un premier temps, Hout Info Bois avait prévu trois formations en 2010 en juin, septembre et décembre. Mais à peine l'annonce de ces formations a-t-elle été faite que toutes les places ont été prises d'assaut et de nombreux architectes n'y ont pas eu accès. Afin de répondre à la demande, les organisateurs ont donc décidé d'organiser deux modules supplémentaires les 19-20 octobre et 17-18 novembre. D'autres formations sont prévues en 2011.

PROGRAMME ET RENSEIGNEMENTS:
www.houfinfobois.be



02

LIGNE BOIS MAINTENANT EN KIOSQUE

Une parution mensuelle pour Ligne Bois

Dans le cadre du programme Eurowood IV, Bois & Habitat, en collaboration avec le CNDB, a lancé un service d'assistance téléphonique gratuit baptisé Ligne Bois pour toutes questions concernant l'usage du bois dans la construction. Afin de donner une plus grande visibilité à ce service, Bois & Habitat a conclu un partenariat avec Tu Bâtis, Je Rénové, la plus importante revue belge francophone (environ 180 000 lecteurs) dans le domaine de la construction et de la rénovation, pour que Ligne Bois dispose d'une page par mois. Deux articles sont déjà parus en mai et juin et un autre est prévu dans le numéro de juillet/août. A chaque parution, les deux experts de Bois & Habitat ont la possibilité de répondre à deux questions sur base de celles qui leur sont le plus fréquemment adressées dans le cadre de leurs activités.

PRIX D'ARCHITECTURE TRANSFRONTALIER 2011

03

L'asbl Bois & Habitat, le Comité National pour le Développement du Bois et Nord Picardie Bois se mobilisent pour organiser conjointement la deuxième édition du Prix d'architecture transfrontalier, afin de mettre à l'honneur des projets emblématiques de la construction bois. Le formulaire de participation sera prochainement téléchargeable sur les sites Internet : www.bois-habitat.com, www.cndb.org, www.bois-et-vous.fr.

PORTAIL EUROWOOD IV

Mise en service en juillet

Le nouveau portail du projet Eurowood IV est en service à partir du premier juillet. Il renseigne sur les diverses activités transfrontalières mises en œuvre pour la valorisation de la filière forêt bois et des thématiques telles que la gestion forestière durable, la construction bois, le bois énergie, etc.

RENSEIGNEMENTS:
Evénements, publications, conseil et accompagnement, retrouvez toutes les informations sur: www.euro-wood.org.

04



LES PARTENAIRES (CONTACTS INFOS)



BOIS & HABITAT
Av. Gouverneur Bovesse, 117 Boîte 7 - 11^e étage
B-5100 Namur
Tél.: +32 (0)81 32 19 20 / info@bois-habitat.com



CNDB
Rue Emile Zola, 34 bis
F-59650 Villeneuve d'Ascq
Tél.: +33 (0)3 20 19 06 81 / r.delectuse@cndb.org



NORD PICARDIE BOIS
Allée de la Pépinière, 2 - Centre Oasis, Dury
F-80 044 Amiens Cedex 1
Tél.: +33 (0)3 22 89 38 52 / nord-picardie-bois@wanadoo.fr



PEFC NORD PICARDIE
96 rue Jean Moulin
F-80 000 Amiens
Tél.: +33 (0)3 22 33 52 10 / pefc.nordpicardie@wanadoo.fr



PEFC CHAMPAGNE-ARDENNE
Maison Régionale de la Forêt et du Bois
Complexe agricole du Mont Bernard
F-51000 Châlons en Champagne
Tél.: +33 (0)3 26 65 75 01 / pefc.caccf@voila.fr

AVEC LE SOUTIEN DE :



Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional

